

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire **formation** dédié à la beauté

ETABLISSEMENT MONTAUBAN
420 Avenue André Jorigné
BOY DIFFUSION
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 22 00 28 Fax
email montauban@boy-diffusion.fr
Siret 39971637200061

Livré à :

L'AUTHENTIQUE COIFFURE

COLON AMANDINE
4 RUE DU LAC DE LERGNE

46090 ARCAMBAL

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique
BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46
SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372
ID TVA : FR14 399 716 372

L'AUTHENTIQUE COIFFURE

COLON AMANDINE
4 RUE DU LAC DE LERGNE

46090 ARCAMBAL

Facture

Echéance le 30/06/2025 Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois
Transporteur : Page 1/1

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R42		
02/05/2025	1322821	CB042654	TICKET N° 52419 CAISSE 310	FREDERIC JAULHAC			
Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
128696	UK LISSAGE INTENSE PRO MASQ.FUSION 1000ML	1,00	100,00		100,00	100,00	1
	RECAPITULATIF						
	Produits Techniques		100,00				
Total HT			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.	
100,00						**** 120,00EUR	
		1	100,00	20,00	20,00	Facture	
						120,00	

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque

Net à Payer : 120,00EUR au plus tard le 30/06/25

Client : CB042654 Facture : 1322821 du 02/05/2025

SAS BOY DIFFUSION

TOULOUSE